

Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté SOCIETE CIVILE DE LA FAMILLE G.M.C.
19 RUE DE BARBIEUX
59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

Sté SOCIETE CIVILE DE LA FAMILLE G.M.C.
19 RUE DE BARBIEUX
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING D 316 101 062

<16734/1979D00021>

Pièces déposées le 26/12/2005

Numéro : 2506378

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 15/12/2005
- Dissolution de la société
- Nomination de Liquidateur

Le Greffier associé, J. SOINNE



SOCIETE CIVILE DE LA FAMILLE G.M.C.
Société civile au capital de 91 469,41 €
Siège social ; 19, rue de Barbieux (59100) ROUBAIX
RCS ROUBAIX TOURCOING D 316 101 062

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2005**

DUPLICATA

Enregistré à : RECETTE DE ROUBAIX NORD

Le 23/12/2005 Bordereau n°2005/755 Case n°7

Bxt 5884

Enregistrement : 230 €

Timbre : 24 €

Total liquidé : deux cent cinquante-quatre euros

Montant reçu : deux cent cinquante-quatre euros

L'Agent

L'an Deux Mille Cinq,

Le quinze décembre,

A dix neuf heures,

Les associés de la société civile de la famille GMC se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Mariette MENET-MULLIEZ, gérante de la société.

Sont présents ou représentés :

- SCA CIMOFLU, propriétaire de.....	2 199 353 parts
- SCA VALOREST, propriétaire de.....	7 555 736 parts
- SCA ACANTHE, propriétaire de.....	10 939 695 parts
- SCA CIMOFAT, propriétaire de.....	6 279 062 parts
- SCA VALMA, propriétaire de.....	11 518 702 parts
- SAS GMC B, propriétaire de.....	19 814 764 parts
- SAS GMC C, propriétaire de.....	1 692 688 parts

soit 60 000 000 sur 60 000 000 parts ou 100 % du capital.

La majorité requise étant réunie, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- décision de dissolution par anticipation de la société,
- questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la Présidente ouvre le scrutin sur les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée décide la dissolution de la société par anticipation à compter de ce jour par dérogation à l'article 7 des statuts et sa mise en liquidation.

m.m

Elle nomme en qualité de liquidateur Madame Mariette MENET-MULLIEZ, domiciliée à NECHIN (7730 - Belgique), 64 rue des Saules, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société et par conséquent réaliser les éléments de l'actif social, payer le passif social et répartir le solde entre les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le siège social reste fixé à ROUBAIX (59100), 19 rue de Barbieux, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Mandat est donné au liquidateur ou au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer toutes formalités au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la dissolution de la société, et pour faire toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures quinze.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante de la société.

Mme Mariette MENET-MULLIEZ

